



PROCÈS-VERBAL

Séance du conseil d'établissement tenue le **mardi 1^{er} octobre 2019**, à 18 h 30,
à la bibliothèque de l'école secondaire du Plateau

Présences :

Parents :

- Nancy Bergeron
- Isabelle Bolduc
- Mélanie Deschênes
- Nancy Falardeau
- Bianca Lavoie
- Brigitte Lavoie
- Caroline Tremblay
- Sonia Villeneuve

Personnel professionnel :

- Isabelle Tremblay

Personnel de soutien :

- Éric Pouliot

Représentantes des élèves (non élus):

- Maude Demouy-Girard, 5^e secondaire

Assistant à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur
- Julie Thibeault, secrétaire

Enseignants

- Claudine Brassard
 - Lise Lapointe (substitut)
 - Marie-Josée Lapointe
 - Éric Maltais
 - Marie Roy
 - Julie Tremblay
 - Esther Villeneuve
-

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Jean-François Giroux à 18 h 33.

Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Présentation des membres

À tour de rôle, les membres sont invités à se présenter.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Une dispense de lecture est demandée.

CÉ 19-20-001

CONSIDÉRANT que monsieur le directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'École secondaire du Plateau ;



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau, et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout d'un point 18.1 Critères de sélection pour les inscriptions aux activités interscolaires.

Le point 19 devient « Sujets à traiter à la prochaine séance du conseil d'établissement », faisant en sorte que le point 19 devient le point 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Élection des officiers

4.1. Présidence

CÉ 19-20-002

Monsieur Jean-François Giroux explique le rôle du président ou de la présidente.

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président ainsi que son remplaçant parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT que la direction d'école a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper l'un ou l'autre des postes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Falardeau et résolu à l'unanimité de nommer madame Bianca Lavoie à titre de président du Conseil d'établissement de l'École secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2019-2020 pour un mandat d'un an.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

4.2. Choix d'un substitut à la présidence

CÉ 19-20-003

IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Lavoie et résolu à l'unanimité de nommer madame Nancy Falardeau à titre de substitut de la présidence du Conseil d'établissement de l'École secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

4.3. Secrétariat

CÉ 19-20-004

Conformément à l'article 69 LIP, la direction d'établissement désigne la personne suivante pour agir à titre de secrétaire du conseil d'établissement, soit madame Julie Thibeault.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



5. Période de questions du public

Aucun public.

6. Adoption du procès-verbal du 18 juin 2019

CÉ 19-20-005

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Jean-François Giroux.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Lapointe et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 18 juin 2019 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. Suivi au procès-verbal du 18 juin 2019

7.1. Point 4.1 (Cafétéria)

La direction informe les membres que les tableaux d'affichage et le comptoir réfrigéré ont été achetés. L'an passé, un surplus de 15 000\$ a été enregistré pour les activités de la cafétéria. Cette somme a été transférée dans le budget de la Commission scolaire pour réduire le déficit. En contrepartie, la Commission scolaire s'est engagée à permettre la réalisation d'un projet d'amélioration de la cafétéria. Pour équilibrer davantage ce budget, la direction propose 2 solutions : améliorer l'offre alimentaire ou réduire le coût des repas.

8. Dépôt des règles de régie interne et dénonciation d'intérêt (adoption)

CÉ 19-20-006

La direction dépose un projet de règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020.

Ce document a été acheminé préalablement par courriel à tous les membres pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Une dispense de lecture est demandée.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'École secondaire du Plateau doit établir ses règles de régie interne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Brassard d'adopter les règles de régie interne 2019-2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Dénonciation d'intérêt des membres

CONFORMÉMENT à l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que tout membre d'un conseil d'établissement doit dénoncer, par écrit, toute situation qui risque de le mettre en conflit d'intérêts;

La direction demande aux membres concernés de remplir le formulaire de dénonciation d'intérêt et de remettre ledit formulaire à la secrétaire.

9. Calendrier des séances ordinaires

CÉ 19-20-007

Les propositions de dates des rencontres sont les suivantes :

- 1er octobre 2019;
- 5 novembre 2019;
- 4 décembre 2019;
- 14 janvier 2020;
- 19 février 2020;
- 8 avril 2020;
- 5 mai 2020;
- 15 juin 2020.

CONSIDÉRANT que l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

CONSIDÉRANT que les propositions de dates de séances tiennent compte, dans la mesure du possible, des rencontres du conseil des commissaires permettant ainsi aux commissaires de venir nous rencontrer;

CONSIDÉRANT que les propositions de dates de séances tiennent compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentante d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

CONSIDÉRANT que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Tremblay d'adopter le calendrier des séances 2019-2020, tel que décidé par les membres et de mandater monsieur le directeur pour qu'une copie bien présentée du calendrier de travail des séances ordinaires du conseil d'établissement 2019-2020 soit publiée. Que ce calendrier soit diffusé sur le site Internet de l'école et qu'une copie soit envoyée aux commissaires du secteur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



10. Coûts des concentrations (approbation)

CÉ 19-20-008

La direction expose les montants chargés pour les différentes concentrations. Ces montants ont été principalement ajustés en fonction du nombre d'élèves inscrits. Les frais sont les suivants :

Soccer : 150 \$

Volleyball : 145 \$

Cheerleading : 335 \$

Ski-golf : 630 \$

Hockey : 468 \$

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau d'approuver les coûts des concentrations pour l'année scolaire 2019-2020.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

11. Délégation du pouvoir à la direction d'école (approbation)

CÉ 18-19-009

CONSIDÉRANT qu'il arrive que des activités, des projets ou des activités de financement ne puissent être approuvés au conseil d'établissement en raison du court délai entre la date de réalisation de ceux-ci et le calendrier des séances ordinaires ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau que le conseil d'établissement délègue son pouvoir à la direction de l'école pour accepter ou refuser les propositions d'activités, de projets ou de financement dont la réalisation est prévue avant la prochaine séance au calendrier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12. Projets de voyage (approbation)

12.1. Voyage à New York

CÉ 19-20-010

Qui : 50 élèves de 5^e secondaire

Quand : 23 avril (soir) au 27 avril (soir)

Financement : Vente pains, bûches, chocolat, suçons

Coût : 490 \$

Responsable : Mélanie Gagnon

Accompagnateurs : Mélanie Gagnon, Pascale Rochefort et Marc-André Bergeron

Madame Claudine Brassard demande le vote.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

12.2. Voyage à Toronto

Ce voyage a déjà été approuvé lors de la séance du 18 juin 2019. Les organisateurs souhaitent informer le conseil d'établissement du changement de date, du prix réel et de l'activité de financement de groupe.

Qui : 51 élèves de 1^{re} secondaire

Quand : 28 mai (soir) au 31 mai (soir) 2020

Financement : Chocolat et recettes en pot fabriquées par les élèves

Coût : 430 \$

Responsable : Julie Thibeault

Accompagnateurs : Julie Thibeault, Vicky Tremblay, Patrice Lavoie et Éric Maltais

12.3. Voyage à Boston

CÉ 19-20-011

4 élèves et 2 organisateurs, messieurs Marc-André Fortin et Frédéric Bergeron, présentent leur projet de voyage à Boston.

Qui : Offert à 80 élèves inscrits en concentration volleyball

Quand : Du 27 février au 2 mars 2020 (semaine de relâche)

Financement : Vente de sauce à spaghetti

Coût : 445 \$ par élève à laquelle il faut ajouter 2 inscriptions au match et les assurances.

Responsable : Marc-André Fortin

Accompagnateurs : Marc-André Fortin, Frédéric Bergeron, Stéphane Côté, David Côté et Ann-Sophy Auchu

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Lapointe de procéder au vote.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13. Projets de sorties ou d'activités (approbation)

CÉ 19-20-012

13.1. Plantation d'arbres

Qui : Élèves du comité environnement

Quand : Le 4 octobre 2019 en après-midi

Responsable : Esther Villeneuve

Coût : Gratuit

13.2. Campagne de financement pour le bal des finissants

Qui : 90 élèves finissants de 5^e secondaire

Responsables : Christine Martel et le comité du bal

Campagne Perfection du 30 septembre au 15 octobre 2019

Spectacle d'humoriste à l'auditorium le 14 mars 2020

Tirage Loto-Québec



13.3. Randonnée au Parc-des-Grands-Jardins

Quand : 21 octobre 2019

Qui : 40 filles inscrites à Fillactive

Coût : 576,74 \$ assumés par le programme « Culture à l'école »

Responsables : Marie-Josée Lapointe et Barbara Lafrance

13.4. Visite du Parlement

Quand : 30 octobre 2019

Qui : Tous les élèves de 5^e secondaire

Coût : Frais assumés par le programme « Culture à l'école »

Responsables : Lucie Lavoie et Christine Martel

13.5. Atelier d'initiation « Allons au cirque »

Quand : Janvier –février 2020 (dates à déterminer)

Qui : 40 élèves des classes de MP2-3 et de FPT

Coût : 15 \$ par élève, défrayés par le programme « Culture à l'école »

Responsables: Johanne Charette, Lise Lapointe, Julie Guérin et Sarrah Dufour

13.6. Aquarium de Québec

Quand : Printemps 2020 (dates à confirmer)

Qui : 40 élèves d'adaptation scolaire (FMSS, FPT, arrimage, MP2-3)

Coût : 10,25\$ par élève, défrayés par le programme « Culture à l'école »

Responsables: Marie Roy, Marie-Claude Lévesque et autres enseignants d'adaptation scolaire qui prendront part à la sortie.

13.7. Deux (2) activités à caractère musical

Hymne national dans 2 lieux différents (en attente de confirmation), en février 2020

« Viens jouer avec nous » à la salle Albert-Rousseau, le 23 mai 2020

Qui : 32 élèves inscrits à l'harmonie

Coût : 260 \$ par élève

Financement : Vente d'épices non obligatoire

Transport : 103,50 \$ (budget classe)

Responsables: Claudine Brassard et Karine Simard

13.8. Visite du Vieux-Québec

Quand : Juin 2020 (date à confirmer)

Qui : Environ 40 élèves en adaptation scolaire

Coût : Assumé par le programme « Culture à l'école »

Responsable : Lise Lapointe

13.9. Sortie au Théâtre La Bordée

Quand : 5 mai 2020

Qui : 44 élèves de 3^e et 4^e secondaire



Coût : Assumé par le programme « Culture à l'école »
Responsables : Geneviève Brassard et Angèle Turcotte

13.10. Sortie au cégep Limoilou

Quand : 15 novembre 2019
Qui : 44 élèves inscrits en concentration arts
Coût : Assumé par le programme « Culture à l'école »
Responsable : Isabelle Tremblay, Jocelyne Néron et Dominique Boucher

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Tremblay de procéder au vote.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Tous les projets de sorties sont **APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ.**

14. Politique de gestion des absences et des retards (amendement)

CÉ 19-20-013

Le comité code de vie propose quelques modifications à ladite politique. Les étapes à suivre lors d'absences injustifiées ont été modifiées de façon à alléger les interventions. Un membre soulève la pertinence de conserver le libellé « Proposition d'aide professionnelle, s'il y a lieu » à l'étape 3.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Pouliot de procéder au vote.

Pour : 8
Contre : 7
Abstention : 1

APPROUVÉ À LA MAJORITÉ.

15. Politique en matière de consommation de drogues et d'alcool (amendements)

15.1. Possession de matériel de vapotage

CÉ 19-20-014

Un changement dans le libellé a été apporté au point 5.3 dans la politique en matière de consommation de drogues et d'alcool. Au lieu de « confisquera le matériel », il est rédigé « demandera de lui remettre ce matériel » afin d'être conforme à la loi.

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Brassard de procéder au vote.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'amendement du point 5.3 de la politique en matière de consommation de drogues et d'alcool est

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.



15.2. Mesures de sanction pour les contrevenants

CÉ 19-20-015

Une politique pour une génération sans tabac est intégrée à la politique en matière de consommation de drogues et d'alcool (point 8). Monsieur le Directeur en fait un survol.

Au point 8.9, à l'étape 4, une sanction pour les contrevenants de moins de 14 ans est ajoutée, à savoir :

- 5 reprises de temps sur l'heure du dîner avec rédaction d'une réflexion écrite qui sera remise à l'intervenant en prévention des dépendances.

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Brassard de procéder au vote.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'amendement du point 8.9 de la politique en matière de consommation de drogues et d'alcool est **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.**

15.3. Consommation lors de voyages ou de sorties scolaires

CÉ 19-20-016

Au point 9, des ajouts ont été apportés au niveau de la réglementation lors de sorties ou de voyages scolaires, à savoir :

- Il est interdit de vapoter ou d'utiliser des produits du tabac lors d'une sortie scolaire (toute activité qui se tient à l'extérieur des terrains de l'école) et cela pour la durée complète de ladite activité;
- Si un élève ne respecte pas la règle, il se voit remettre un manquement mineur avec une reprise de temps à faire lors d'un dîner. Durant cette reprise de temps, il a à compléter une réflexion qu'il remet à l'intervenante en prévention des dépendances. De plus, il doit immédiatement remettre son matériel de vapotage à l'adulte responsable de la sortie. Cet adulte remettra ce matériel à la direction qui appellera les parents de l'élève afin qu'ils viennent récupérer le matériel ;
- Si l'élève vapote dans un endroit illégal (Loi sur le tabac), il reçoit également un avertissement, comme le prévoit notre politique (point 8.9).

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Deschênes de procéder au vote.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

L'amendement au point 9 de la politique en matière de consommation de drogues et d'alcool est **APPROUVÉ À LA MAJORITÉ.**

16. Sujets d'informations

16.1. Présidence

Aucun sujet.



16.2. Direction

16.2.1. Contenus en orientation scolaire

Ce point sera traité lors de la prochaine séance du conseil d'établissement.

16.2.2. Éducation à la sexualité

Ce point sera traité lors de la prochaine séance du conseil d'établissement.

16.3. Comité de parents

Aucun sujet.

16.4. Personnel enseignant

Monsieur Éric Maltais informe les membres de son nouveau projet en robotique touchant une quarantaine d'élèves. Il invite les membres au lancement officiel lors d'une conférence de presse qui se tiendra le 10 octobre prochain.

16.5. Personnel de soutien

Il est demandé que les convocations aux séances du conseil soient acheminées plus tôt aux membres, de façon à avoir plus de temps pour se préparer aux séances.

16.6. Personnel professionnel

Aucun sujet.

16.7. Représentants des élèves

16.7.1. Halloween

La représentante des élèves demande que les traditionnelles activités d'Halloween se tiennent dans l'après-midi du 31 octobre. La direction utilisera sa délégation de pouvoir dans l'approbation des activités proposées par le conseil étudiant.

16.7.2. Uniformes pour les concentrations arts et musique

La représentante des élèves demande qu'il soit possible pour les élèves inscrits en concentration arts et musique de se munir d'un uniforme, comme c'est le cas pour les autres concentrations. Ce point sera abordé lors d'une prochaine séance.

17. Période de questions du public

Aucun public.

18. Sujets divers

18.1. Critères de sélection pour les équipes sportives interscolaires

Un membre parent demande des explications quant au processus de sélection (âge) pour les équipes de volleyball interscolaires.



19. Points traités lors de la prochaine séance du conseil d'établissement

- Utilisation d'une partie du surplus de la cafétéria pour distribution de billets de repas aux élèves dans le besoin ;
- Dans la politique de voyages et de sorties, intégrer des critères favorisant l'achat local (agence, financement, etc.) ;
- Uniformes pour les concentrations arts et musique (représentants des élèves) ;

20. Levée de la séance à 21 h 03

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par madame Maude Demouy-Girard, et résolu :

CÉ 19-20-017

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

